

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29/07/2019 à 20h30

Présents : Marion PUTHOD, Antoinette MARTIN, Pierre NUGUES, Patrick DIEUDEGARD, René DUFOUR, , Françoise CHANAL, Pascal PERRIN, Claude NUGUES,

Absents EXCUSE: Françoise PETIT, Isabelle SOMMEREUX

En entrée de séance le Maire fait lecture du dernier compte-rendu de séance.

Aucune remarque n'étant faite le Maire invite à passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- YOGA : renouvellement du contrat

Les cours de YOGA seront reconduits les lundi soir à 18h10 à la salle des fêtes de CHATEAU. Il y aura même des stages de yoga 1 samedi par mois 9h30/12h

Le tarif appliqué pour la location de la salle reste le même pour cette année 2019/2020. Les cours redémarreront la semaine du 9 au 15 septembre 2019.

- PACTE FISCAL :

Le Maire fait le point sur les versements depuis 2015 de la communauté de communes suite au pacte fiscal mis en place depuis 2015.

TABLEAU SUIVI PACTE FISCAL

ANNEE	OBJET TRAVAUX	DELIBERATION	CONVENTION	MONTANT VERSE
2015	TRAVAUX VOIRIE 2015 33778.74 € HT	17/06/2015 commune	27/07/2015	8713 € (Encaissé 5228 € en 2016 + 3485 € en 2016)

ANNEE	OBJET TRAVAUX	DELIBERATION	CONVENTION	MONTANT VERSE
2016	TRAVAUX RESTAURATION TOITURE CHEUR EGLISE 116791.20 € HT	13/06/2016 commune	06/09/2016	7959 € (encaissé 5228 € en 2017 + 2731 € en 2017)

ANNEE	OBJET TRAVAUX	DELIBERATION	CONVENTION	MONTANT VERSE
2017	TRAVAUX VOIRIE 2017 et TRAVAUX DE VOIRIE 2016 47036.96 € HT	04/09/2017 commune	10/11/2017	9287 € (en attente de versement)

ANNEE	OBJET TRAVAUX	DELIBERATION	CONVENTION	MONTANT VERSE
-------	---------------	--------------	------------	---------------

2018	Délibération Commune sera prise le 29/07/2019			8513 € (en attente de versement)
------	--	--	--	--

ANNEE	OBJET TRAVAUX	DELIBERATION	CONVENTION	MONTANT VERSE
2019	Délibération Commune sera prise le 29/07/2019			8290 € (en attente de versement)

Le Maire propose de regrouper les années 2018 et 2019 et demander le versement des fonds prévus à cet effet pour ces 2 années au titre des travaux de murs de soutènement.

- Pacte financier pour l'année 2018 et 2019, permettant de mobiliser un fonds de concours en investissement ou fonctionnement sur la base de l'enveloppe financière calculée pour notre commune

Le Maire présente le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la communauté de communes. Ce pacte consiste en l'assurance donnée par la communauté de :

- compenser le retour de la contribution SDIS (Syndicat Départemental D'incendie et de Secours) aux communes.
- compenser une part de la baisse nette des dotations due à la contribution au redressement des finances publiques, permettant aux communes de conserver leur capacité d'autofinancement
- compenser éventuellement une baisse de fiscalité des communes, permettant d'accroître la solidarité entre les communes.

Le Conseil, après avoir écouté et pris connaissance du modèle de convention décide :

- * d'approuver le pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois.
- * d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

- Transfert de fiscalité, permettant de fixer le montant de la compensation de la Communauté de Communes. Le Maire rappelle qu'il avait été décidé le 31 mars dernier de baisser les taux d'impositions communaux de 2.5% en 2015 ; puis de ne pas baisser les taux en 2016 dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois. Ce transfert consistant en l'engagement de la communauté de communes de compenser intégralement une baisse de fiscalité communale d'au maximum 2%. Cet engagement vaut jusqu'à la fin du Mandat (révisable tous les ans), et cette compensation n'est pas liée à l'évolution ultérieure de la fiscalité communale.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide :

- De ne pas modifier les taux de la commune pour 2018 et 2019
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

Le montant que la commune pourra retoucher dans le cadre du fond de concours est de 8513 euros pour 2018 et 8290 euros pour 2019.

Les travaux de murs de soutènement seront présentés.

DELIBERATION TIRAGE DE FONDS / PACTE FISCAL QUEL PROJET :

Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2018 et 2019, d'une enveloppe de 8513€+ 8290 € soit 16803 €.

Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer la réalisation, ou la modernisation d'un équipement municipal.

Il indique que la réalisation de travaux de voirie (investissement), peuvent être aidés par la communauté de communes dans ce cadre.

Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 16803€ pour le financement des équipements suivant :

- TRAVAUX DE RESTAURATION MURS DE SOUTENEMENT : d'une valeur totale de 58104 € HT soit 69724.80 € TTC

Soit un total cumulé de dépenses HT équivalent à 58104 € ; donc un tirage de fonds de 16803 € égal à 29 % de la dépense. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 41301 € HT, soit 71% de la valeur de l'équipement.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)

DÉPENSES CUMULEES = 58104 € HT

RECETTES SUBVENTIONS : 3000 euros

RECETTES 16803 € HT Fond de concours

Total A CHARGE COMMUNE : 38301 € HT

Les travaux réalisés et payés s'élèvent à

BUDGET DES DEPENSES FACTUREES 2018 2019 (€ H.T.)

DÉPENSES CUMULEES = 51130.80 € HT

RECETTES SUBVENTIONS : 3000 euros

RECETTES 16803 € HT Fond de concours

Total A CHARGE COMMUNE : 34327.8 € HT

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le projet devra être engagé dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention, et qu'il devra être terminé dans les quatre ans.

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 16803€ pour le financement du projet :

- autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes,

- s'agissant d'un investissement non amortissable dit que les sommes prévues seront inscrites au compte 132 « Subventions d'équipement non transférables » en recettes de la section d'investissement.

La somme de 16803 euros est inscrite et a été actée lors du dernier conseil communautaire du 03/06/2019.

Les travaux de restauration du mur de soutènement seront présentés pour les 2 années,

- GITE

* EMBAUCHE PERSONNEL GITE : création embauche au tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part de la candidature retenue de Monsieur DUPUIS Christophe faisant suite à la vacance d'emploi pour le remplacement de Mme HENRIQUES Isabelle partie le 30/06/2019.

1/ Un contrat CDD de 3 mois pour une durée de 7h mensuelle a été fait pour le remplacement de l'agent d'entretien pour le nettoyage de la salle communale et de la Mairie du 01/08 au 31/10/2019

2/ Un contrat d'accroissement d'activité pour aider à l'aménagement du gîte avant son ouverture sera appliqué pour la même période avec une durée mensuelle de 20h/ mois.

A l'issue de ces 3 mois :

1/ Il sera proposé un CDD de 1 an pour l'entretien de la salle et de la Mairie aux mêmes conditions que ci-dessus

2/ Pour l'embauche de personnel au niveau du gîte, il convient de créer un poste et de l'ouvrir au tableau des effectifs. Après délibération, le Conseil décide de partir sur une durée de 30 heures mensuelles. Le Conseil approuve

* LABELLISATION : Afin de pouvoir obtenir le financement promis du Conseil régional, en plus des 3 épis de GITE DE FRANCE, le label vélo est visé et une visite de France vélo est prévue le 16/09/2019 afin de voir si nous pourrions être éligible. Si toutefois ce label n'était pas applicable, le label « Cléverte » ou « Eco label » serait alors visé... affaire à suivre....

* TRAVAUX : point sur l'avancement des travaux :

Les travaux d'aménagement intérieurs seront terminés pour le 15 octobre au plus tard avant la venue de « Gîte de France ».

* AMENAGEMENT : Monsieur DUPUIS Christophe procédera à l'aménagement avec les élus.

* RECEPTION DES TRAVAUX : vendredi 02/08/2019 à 11h avec les entreprises, l'architecte et les conseillers municipaux.

- **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE**

Le Maire informe le Conseil que le contrat de prestations de service passé avec suez au sujet de l'entretien des poteaux incendie est arrivé à son terme le 30/06/2019 dernier.

Le Maire propose de renouveler le contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec SUEZ et présente le pré contrat. Après en avoir pris connaissance, le contrat approuve et autorise le Maire à signer le nouveau contrat pour une durée de 3 ans.

- QUESTIONS DIVERSES

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020** : ouverture d'un poste à pourvoir agent recenseur pour 2020 du 16/01/2020 au 15/02/2020. Toute personne intéressée est invitée à se présenter en Mairie.

- **INDEMNISATION DES ELUS/ GITE** : l'équipe Municipale propose une indemnité forfaitaire de 80 euros correspondant à un plein de gazoil afin de dédommager tous les trajets (Françoise CHANAL, Patrick DIEUDEGARD, René DUFOUR, Marion PUTHOD, Antoinette MARTIN).

-**NOM DU GITE** : Le Maire invite le conseil à chercher le nom du gîte.... « Le relais postal »... « Au Nière » « Au sans adresse » « Nid oui Nid non ».... le sujet est en réflexion jusqu'à la prochaine réunion.

Fin de séance 23h